

AVIS AUX PERSONNES EN ÂGE D'AVS

LA COMMUNE ORGANISE DES COURS DE TAÏ-CHI

DU 8 JANVIER AU 12 DECEMBRE 2024

REPRISE APRÈS LA PAUSE D'ÉTÉ : 1^{ère} SEMAINE DE SEPTEMBRE 2024



Les cours auront lieu
tous les lundis et jeudis
(sauf vacances scolaires et fériés)
de 15h15 à 16h45 (initiés/lundi)
de 15h15 à 16h45 (débutants/jeudi)

Rendez-vous devant la salle Antoine-Verchère

où votre professeur décidera si le cours aura lieu en plein air (Campagne Charnaux) OU, EN CAS DE MAUVAIS TEMPS, à l'intérieur (salle Antoine-Verchère)

Inscription obligatoire 1 x par année

(en début d'année, valable toute l'année – pas de réinscription en septembre)

CHF 140.- par personne

Dérivé des arts martiaux, le taï-chi est une discipline corporelle d'origine chinoise comportant un ensemble de mouvements continus et circulaires exécutés avec lenteur et précision dans un ordre préétabli. Sa pratique vise entre autres à améliorer la souplesse, à renforcer le système musculo-squelettique et à maintenir une bonne santé physique, mentale et spirituelle. Selon ses adeptes, le taï-chi permettrait d'améliorer la concentration, la vivacité d'esprit et la mémoire.

L'intégralité du cours sera facturée en cas d'absence ou de demande d'inscription en cours de session. **Seul un certificat médical** permet d'annuler une inscription.

Nous ne confirmons pas par écrit la participation aux cours. Votre inscription tient lieu de confirmation. Une fois le coupon d'inscription remis au service des aînés, vous pouvez vous rendre aux cours et vous recevrez ultérieurement une facture par la poste.

✂

Coupon d'inscription

Je m'inscris pour le cours de taï-chi et m'engage à payer **CHF 140.-**

du lundi 8 janvier au lundi 9 décembre 2024 (**initiés**)

du jeudi 11 janvier au jeudi 12 décembre 2024 (**débutants**)

Nom: Prénom:

Adresse: Téléphone:

A retourner **avant le début des cours, au plus tard, le 5 janvier 2024** à la mairie, service des aînés, CP 367 - 1217 Meyrin 1 ou par e-mail, aines@meyrin.ch